



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 SEPTEMBRE 2026

DÉLIBÉRATION N°2026DEL114

Commune de Cugnaux

Département de la Haute-Garonne

L'an deux mille vingt-six, le vingt et un septembre à dix-neuf heures, le conseil municipal de la Commune de CUGNAUX étant assemblé en session ordinaire, en salle des mariages, après convocation légale, sous la présidence de M. Aurélien ANDREU-SEIGNÉ, Maire.

Étaient présents :

MMES et MM : ANDREU-SEIGNÉ, AUGET, AUJOULAT, BALLUREAU, BENA, BLAU, BOLTAR, BORDES, COLAS, DELPRAT, FERRARA, GAULOIS, GHODBANE, GOUDAL, GOURDOU-BOUÉ, LASSERRE, LIN, LORENZI, LOUBIER, LYORET-CROCHET, NOIR, QUIBEL, ROLLOT, ROURE, SANCHEZ, SCHNEIDER, TROTIGNON, TRUONG, VIDAL

Absents ayant donné procuration :

**Mme CROQUETTE a donné procuration à M. SANCHEZ
Mme CHABARDES a donné procuration à M. SCHNEIDER
M. PEDUSSAUT a donné procuration à Mme ROURE
M. CHOINKOWSKI a donné procuration à M. ANDREU-SEIGNÉ
Mme MARTINEZ a donné procuration à Mme VIDAL**

Absents :

Mme BENALET

Secrétaire de séance : M. Léo AUGET

Date de convocation : 15-09-2026

Date de mise en ligne sur le site internet de la Commune de la délibération : ...-09-2026

Nombre de Conseillers en exercice : 35

Nombre de Conseillers présents : 29

Abstentions :

ABSTENTION :		
NE PARTICIPE PAS AU VOTE :		

Votants :

POUR :	34	
CONTRE :		

Objet : Approbation de l'avenant financier 2026 au dispositif « Agir dans mon quartier » (ADMQ)

Service : Politique de la Ville

Rapporteur : Mme Michèle QUIBEL

Annexe : Avenant financier 2026 au dispositif « Agir dans mon quartier »

Fait et délibéré les jour, mois et an en sus dits

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Toulouse, par courrier (68, rue Raymond IV, BP 7007, 31 068 Toulouse Cedex) ou par l'application informatique telerecours.fr, dans le délai de 2 mois à compter de sa publication ou notification. Dans le même délai, un recours gracieux peut être introduit devant M. le Maire par courrier (Hôtel de Ville, 5, place de l'église, 31 270 Cugnaux)

Vu Le Contrat de Ville 2024-2030 de Toulouse Métropole ;

Vu la Charte du Fonds d'Initiative et de Participation des Habitants « Agir dans mon quartier » du 25 novembre 2025 ;

Vu l'avenant financier 2026 adopté par le comité de pilotage du 27 mai 2026 ;

Le dispositif « Agir dans mon quartier » (ADMQ) soutient les initiatives des habitants des quartiers prioritaires. Ces initiatives contribuent à renforcer les liens entre habitants, à encourager les démarches collectives et à soutenir des actions de proximité participant à l'amélioration du cadre de vie et à la dynamique du quartier. Le CCAS de Cugnaux assure la gestion du fonds sur le territoire communal.

En 2025, le dispositif a connu une montée en puissance avec un nombre croissant de projets portés par les habitants. Les actions réalisées ont représenté une dépense totale de 1 104 € sur les 3 000 € disponibles.

Pour 2026, l'enveloppe annuelle mobilisable pour ce dispositif a été maintenue à 3 000 € par décision du comité de pilotage du dispositif qui s'est tenu le 27 mai 2026.

Afin de réabonder l'enveloppe à hauteur de 3 000 €, au regard de la trésorerie restante (1 896 €), le besoin de financement s'élève à 1 104 €, répartis à parts égales entre l'Etat, la CAF de la Haute-Garonne et la commune de Cugnaux, soit 368 € par partenaires financeurs.

Cette somme de 1 104 € est versée au CCAS afin de financer les projets retenus pour le comité de gestion en charge d'animer le dispositif sur le territoire.

L'avenant financier, qui intervient chaque année, précise le montant de l'enveloppe globale, ainsi que la répartition de sa prise en charge par les différents financeurs. C'est cet avenant qu'il est proposé au conseil municipal d'adopter.

Entendu l'exposé du Rapporteur et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **D'APPROUVER** la participation financière de la commune de Cugnaux au dispositif pour l'année 2026 ;
- **D'APPROUVER** l'avenant 2026 à la Charte du fonds d'initiative et de participation des habitants dans le cadre du dispositif « Agir dans mon quartier » ;
- **D'AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'avenant et tout document nécessaire à son exécution.

**Cugnaux, le ... septembre 2026
Pour extrait conforme.**

Le Maire,

Aurélien ANDREU-SEIGNÉ